une absence de quatre à cinq semaines à mon retour au Canada, je trouve que deux cents des hommes les plus compétents du pays, membres de la Chambre des communes, au lieu d'aider à la cause, siègent dans cette enceinte et écoutent des sornettes de ce genre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je n'ai qu'un mot à dire, monsieur l'Orateur, au sujet des faits matériels qui ont été exposés par mon honorable ami le ministre de la Milice. Quand il est parti pour l'Angleterre, la motion qu'il avait faite pour demander une enquête sur les opérations de la commission des obus était toujours pendante devant la Chambre. Le Gouvernement avait pris, dès le début, l'attitude que cette enquête ne serait pas accordée et que pour des motifs que la Chambre connaît, il ne favoriserait pas une telle enquête, en somme qu'il s'y opposerait.

Mais, lorsque mon honorable ami de Richmond (M. Kyte), au cours du débat et après le départ de l'honorable ministre pour l'Angleterre, signala à l'attention de la Chambre les marchés passés par la commission des obus avec deux compagnies américaines, que l'honorable député de Richmond a désignées sous le nom de sociétés factices, pour la fabrication d'environ 5,000,000 de fusées au prix de $4.50 l'unité affirmant que le ministre de la Milice et de la Défense avait approuvé la transaction et qu'il y avait apposé sa signature, le Gouvernement crut devoir, du moins à l'égard de cette opération en particulier, modifier son opinion et instituer une commission d'enquête. Deux jours plus tard, le premier ministre informa la Chambre qu'il avait recommandé à Son Altesse royale, le Gouverneur général, de nommer une commission d'enquête et qu'il avait adressé un câblogramme au ministre de la Milice et de la Défense, le priant de revenir tout de suite au pays. Aux yeux du Gouvernement, la situation était donc très grave, puisqu'elle nécessitait le retour immédiat du ministre de la Milice. Vu qu'une commission d'enquête a été instituée et que par conséquent sa conduite dans la question des obus fera l'ojet d'une enquête selon les conditions posées dans le décret du conseil adopté à cet effet, nous étions en droit de nous attendre à ce que mon honorable ami nous donnerait des explications au sujet de ces entreprises, qu'il renseignerait la Chambre sur ce qui s'est passé, sur ses intentions, sur les motifs qui ont dicté sa conduite, sur le but qu'il poursuivait lorsqu'il a donné son approbation à ces marchés.

Le ministre de la Milice, aujourd'hui, a abordé pour ainsi dire tous les sujets qui ont trait à la motion qui était pendante devant le Parlement au moment de son départ, motion dont la Chambre a réglé le sort depuis, mais il a été peu communicatif sur le rôle qu'il a joué dans l'adjudication de ces entreprises pour la fabrication des fusées à temps. Il s'est bien gardé d'expliquer les circonstances dans lesquelles ces entreprises ont été adjugées. De fait, si j'ai bien saisi le sens de ses explications, il a plutôt laissé entendre qu'il n'a participé en rien à l'adjudication de ces entreprises. Si cette déduction est exacte, il a négligé de nous expliquer comment il se fait que son approbation et sa signature sont apposées au bas de ces documents.

La seule allusion que le ministre a faite à ces entreprises, çà été pour nous expliquer comment il se fait qu'il les ait adjugées à deux compagnies étrangères, et le seul renseignement qu'il nous a fourni, c'est que les manufacturiers canadiens n'ont jamais voulu consentir à entreprendre la fabrication des obus et des fusées, bien qu'il ait insisté à maintes et maintes reprises auprès d'eux. Il a persisté à affirmer qu'il a été en quelque sorte forcé de s'adresser à des compagnies des Etats-Unis, parce que les maisons canadiennes avaient fait la sourde oreille à ses appels répétés sur ce sujet. C'est là une question qui devra être soumise à l'enquête. Pourtant, monsieur l'Orateur, mon honorable ami s'est décidé à entrer dans la discussion d'autres entreprises, tels qu'acier, chaussures, bottes, revolvers Colt, et le reste. Je dois également manifester tout le regret que j'éprouve de constater qu'il n'a pas cru devoir mentionner une autre entreprise, qui a soulevé de nombreuses discussions dans les presses; je veux parler de la vente des munitions destinées aux armes portatives.

Les journaux ont prétendu que le département de la Milice a vendu à une compagnie particulière des fusées et des cartouches qui avaient été fabriquées pour le compte de l'Etat et pour le bénéfice du pays. Toutes sortes de rumeurs circulent à ce sujet, à l'heure actuelle; cette affaire est à l'ordre du jour, de sorte que j'ai lieu d'être surpris que mon honorable ami n'y ait même pas fait allusion, quand il a abordé d'autres sujets bien moins importants, selon moi.